



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 12

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, ANSELIN Florence, ENGASSER François, FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude, LAEMLIN Pascal, MARTIN Guillaume, MININGER Patrice, THOMAS Christelle.

Ont donné procuration :

- WALTER Valérie a donné procuration à BIXEL Chantal

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 19h00.

Ordre du jour

0. PV du 24 octobre 2024
1. Cession de parcelles
2. Mise à disposition du terrain du fort
3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
4. Adhésion à la convention mutualisée RGPD et désignation d'un délégué à la protection des données
5. Droit de préemption urbain
6. Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
7. Divers

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Le CDG 54 partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique.

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Etienne DUSS précise que le RGPD est également applicable aux élus, ainsi un adjoint n'a accès au dossier de la mairie qu'en relation avec ses délégations.

Il est également rappelé que dans le cadre des différents supports de communication, il y a lieu de recueillir le consentement écrit des personnes pour la diffusion d'informations ou sur le droit à l'image.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- D'autoriser le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- D'autoriser le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

DEL 2024-12-12/059 : Droit de Prémption Urbain

- Vente SOVIA / BRUCHIG

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 41 parcelle 86, représentant le lot 8 au lotissement le Bosquet, d'une superficie totale de 4,51 ares.

- Vente SOVIA / LEITAO – FERREIRA

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 41 parcelle 92, représentant le lot 14 au lotissement le Bosquet, d'une superficie totale de 3,90 ares.

Le Conseil décide de ne pas faire valoir son droit de prémption pour ces deux déclarations.

Pascal LAEMLIN souhaite connaître l'échéance pour l'aménagement final de ce lotissement ? Ayant parcouru de nuit ce secteur pour la distribution du journal, il constate que c'est très dangereux avec les différents regards surélevés et sans éclairage.

M. le Maire répond que le lotisseur dispose de 5 ans pour achever les travaux, mais en règle générale ils s'en chargent dès que l'ensemble des lots est vendu et que les travaux de construction sont achevés afin d'éviter d'endommager la voirie.

Pascal LAEMLIN rappelle que des réserves n'ont pas encore été levées dans ce dossier.

DEL 2024-12-12/060 : Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

Monsieur le Maire, conformément à la loi du 02 février 1995 et en application du décret n° 65-635 du 06 mai 1995, soumet au conseil le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, document qui a été préalablement transmis à l'ensemble des élus.

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune observation, toutefois les élus déplorent qu'il est compliqué à lire, il n'y a aucun effort de vulgarisation pour faciliter sa compréhension par le public.

DEL 2024-12-12/061 : DIVERS : Espace sans tabac

À l'occasion d'une réunion au niveau de l'intercommunalité en présence de la Ligue contre le cancer, le Maire a constaté que notre commune est l'une des seules du secteur à ne pas avoir adhéré à la convention de partenariat pour un « Espace sans tabac ».

En effet, la Ligue Contre le Cancer encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux villes qui s'engagent dans cette voie. Lancé par la Ligue Contre le Cancer en 2012, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.

La Commune s'engage à :

- Faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue Contre le Cancer " accompagnée du logo du Comité ;
- Financer la production des panneaux de signalisation à hauteur de 50%
- Assurer la mise en place des panneaux de signalisation. L'installation et les éventuels frais de livraison des panneaux seront à la charge de la Commune.

Le Comité s'engage à :

- Signaler à La Ligue Contre le Cancer le non-respect de l'interdiction dans les aires de jeux.
- Financer la production des panneaux de signalisation à hauteur de 50%.

De plus, la Ligue Contre le Cancer s'engage à :

- Faire figurer le nom de la Commune dans un répertoire recensant les villes et les espaces sans tabac ;
- Assurer une communication autour du label « Espace sans tabac ».

Le Comité prendra en charge la totalité du coût de fabrication des panneaux et refacturera à la Commune, dès livraison des panneaux, 50% des charges ainsi engagées. Le coût unitaire d'un panneau est fixé à 42 € TTC.

Un arrêté municipal sera pris afin de réglementer cette mesure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'instauration d'un espace sans tabac aux abords du groupe scolaire et des plaines de jeux rue de l'Eglise et rue du Général Leclerc
- D'acquiescer et mettre en place les panneaux « espace sans tabac » nécessaires à cet effet.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la ligue contre le cancer du Haut-Rhin.

Informations

- Une fresque est en cours de finalisation sur le transformateur électrique rue du 7 février dans le cadre des 80 ans de la Libération de Balgau. Une commémoration, suivie d'une réception, se tiendra le 7 février 2025 à 17h. Le Maire est preneur de toutes informations sur cette date historique. Une plaque commémorative, implantée en bordure de trottoir, laissera apparaître au travers de découpes laser, les dates anniversaire. Les élus saluent unanimement le travail de l'artiste.
- M. le Maire informe le Conseil de la diminution de l'aide au fonctionnement de la CAF pour le périscolaire, passant de 33 000 € à 13 000 €, la demande n'entrant plus dans les nouveaux critères. D'autres subventions sont possibles sur la base d'autres critères mais elles n'atteindront plus le même montant.
- La Région a lancé une « Opération coup de pouce » à destination des communes rurales pour aide à l'investissement à hauteur de 30 %, plafonnée à 12 000 €, mais une seule aide sera accordée par commune sur la période 2025-2028. M. le Maire souhaite que cette aide puisse bénéficier pour l'installation de borne de recharges électriques ou pour l'installation de nouveaux abribus au regard des critères d'éligibilité dans la liste des travaux liés à des compléments.
- M. le Maire rappelle que le marronnier, situé devant l'église, a été abattu sous le signe de l'urgence, en raison d'un diagnostic réalisé par l'ONF le 25 novembre 2024, le déclarant dangereux en prévision de la mise en place du Marché de Noël par le Foyer Club de BALGAU, le 14 décembre. Le second marronnier devra faire l'objet d'une nouvelle surveillance en 2028.

Guillaume MARTIN interroge s'il est prévu de nouvelles plantations ?

Chantal BIXEL indique que Valérie WALTER a effectué un devis pour divers arbres au sein de la commune.

M. le Maire ajoute qu'il est prévu des plantations à l'angle du Presbytère et sur le parking mairie.

- M. le Maire informe qu'un devis a été établi pour l'électrification du hangar mis à disposition du Foyer Club. Son montant est élevé (13 000 €) du fait de la nécessité de mettre à la masse toutes les ferrures. Le FCB va voir ce que les bénévoles peuvent réaliser en régie pour diminuer la charge.
Une discussion est également engagée sur la nécessité de mettre en place du triphasé. M. le Maire estime qu'il faut penser à l'avenir, que le FCB pourrait par exemple organiser le marché de Noël devant le hangar, ou l'installation des friteuses au hangar.
Guillaume MARTIN s'interroge sur l'utilité, il faut échanger avec le FCB pour connaître leur besoin.
En effet, François ENGASSER estime le coût de l'abonnement d'un triphasé trop important pour l'utilisation effective.
- Le Père Noël se rendra à l'école le 20 décembre et les vœux du Maire auront lieu le 24 janvier.
- Valérie WALTER est en charge de la création de la carte de vœux ainsi que de l'invitation pour la cérémonie des 80 ans de la Libération.

Tour de table :

- Etienne DUSS constate que certaines illuminations de Noël ont des problèmes, certains boîtiers sont vieillissants, certains raccordements ont été mal effectués. Il invite également les élus à faire remonter les pannes de l'éclairage public, il y a lieu de s'améliorer encore sur la gestion du dispositif en place.
- Patrice MININGER a été contacté par une personne de RUSTENHART qui souhaite vendre son terrain rues Oberhardt / Mittelhardt actuellement en zone 2AUa et sollicite une ouverture en UB.
M. le Maire précise qu'il a rencontré les propriétaires des terrains concernés le 02 décembre, dont son interlocuteur Monsieur SCHNEIDER, et qu'ils ont obtenu les explications nécessaires.
- Gérard GUTHMANN apporte une remarque quant au repas des aînés : les personnes hospitalisées ou dans l'incapacité de se déplacer sont-elles conviées ?
Chantal BIXEL explique que les personnes en EHPAD reçoivent un colis à Noël. Pour les autres, il est délicat de faire la distinction entre ceux qui ne veulent pas venir et ceux qui ne peuvent pas venir. À sa connaissance il n'y a jamais eu de livraison à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Gérard GUTHMANN souhaite qu'à l'occasion de la prochaine séance du Conseil soit abordée des demandes de subvention réceptionnées en mairie début septembre et qui n'ont jamais fait l'objet d'un débat en Conseil.

M. le Maire indique que le Président de cette association va obtenir une réponse de sa part.

- Pascal LAEMLIN rappelle l'annonce faite par le Premier Ministre Michel BARNIER quant au transfert rendu non obligatoire de la compétence eau. Le Sénat a validé la loi, elle doit encore être votée par l'Assemblée Nationale.

Il déplore que depuis lors les syndicats des eaux ne sont plus conviés aux réunions intercommunales.

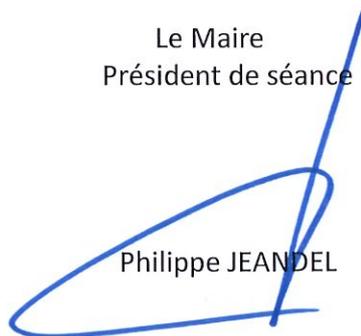
Il rappelle que lors de la dernière réunion du syndicat, il a été décidé de procéder à l'embauche d'un fontainier, les agents communaux n'étant plus mis à disposition par les communes. Le futur agent sera mutualisé avec le syndicat de Blodelsheim, voire même celui de Rumersheim.

Il attire l'attention sur le fait que si le transfert est acté, ce ne sera plus en raison de la loi mais issue d'une décision politique des élus de la CCARB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire de Mairie apporte des précisions sur les raisons ayant poussé les agents communaux à prendre part au mouvement de grève nationale du jeudi 05 décembre.

Le Maire
Président de séance



Philippe JEANDEL

Le secrétaire de séance



Laura HECK